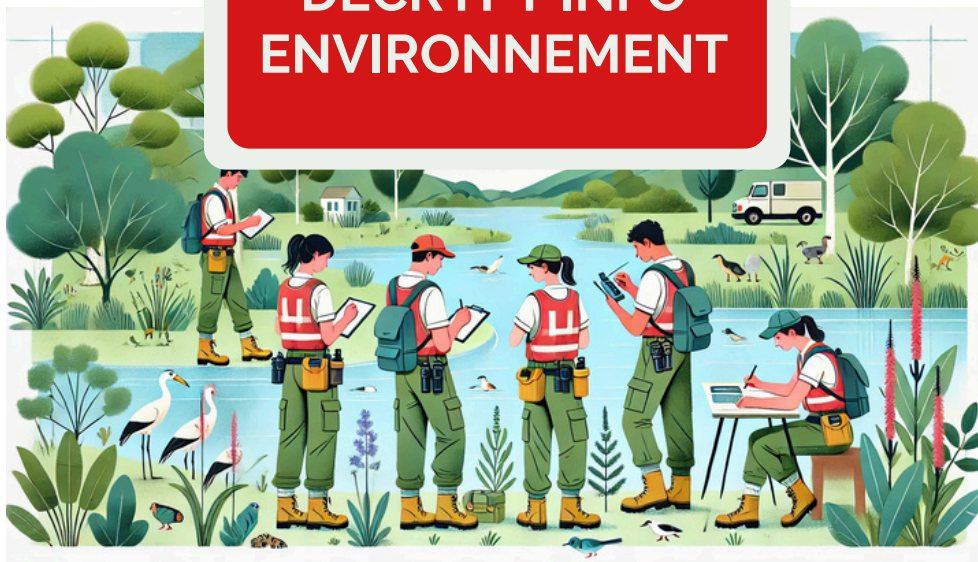




QUASI-STATUTS ENVIRONNEMENT ET AGENCES DE L'EAU

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 JUILLET CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES QUASIS-STATUT

► RAPPEL DES ÉPISODES PRÉCÉDENTS



Les organisations syndicales revendiquent depuis longtemps une revalorisation des quasi-statuts à la fois pour les agents en place et pour les futurs recrutements. À l'occasion de la crise agricole, qui a conduit à ce que les personnels soient attaqués et ciblés directement, le ministère de la transition écologique a obtenu l'accord du gouvernement d'une revalorisation des quasi-statuts.



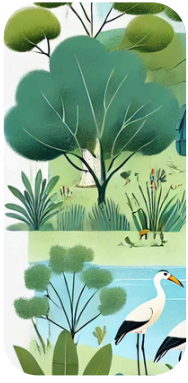
Le ministère nous a présenté un projet de réforme statutaire au rabais et d'évolution indemnitaire pas si intéressant.

Nous ne pensions pas qu'on pourrait arriver plus bas... Pourtant ça a été le cas.

Le ministère du budget et le ministère de la Fonction publique ont conditionné toute évolution de ces quasi-statuts à la mise en extinction (à partir de 2028) des quasi-statuts. Notre ministère a été tellement brillant que face à cet ordre de mettre en extinction les quasi-statuts, ils n'ont pas eu le réflexe de rétorquer qu'il faut des mesures d'accompagnement pour les déroulements de carrière et sont revenus a posteriori auprès du guichet unique.

► CE QUI CONCERNE TOUS LES AGENTS, OFB COMME AGENCES DE L'EAU

Les futurs contractuels seront recrutés hors quasi-statut (décret de 86). Ils n'auront donc aucune augmentation automatique dans le temps, il faudra négocier tous les 3 ans (obligation légale pour les contractuels de droit commun, sans garantie d'augmentation) avec une administration qui dira qu'elle n'a pas de moyens.



Nous verrons donc une **coexistence** d'agents recrutés sur le décret de 86 avec des agents restant sous quasi-statut. Il y aura donc de nouvelles inégalités en interne à chaque établissement : Nouveaux recrutés mieux payés que les agents en place avec de l'expérience, agents sous quasi-statuts exerçant des missions supérieures à leur catégorie mais sans espoir d'être promus, nouveaux agents avec des salaires qui stagnent faute de moyens pour négocier des revalorisations...

Entre des carrières prévisibles mais entravées faute de recrutement, et un turn-over des agents qui risque d'exploser face à des carrières peu lisibles et mal revalorisées, les agents vont souffrir, et les établissements aussi.

Le diaporama présenté était très généraliste et peu précis. Finalement l'administration a indiqué qu'elle transmettrait les modifications détaillées. À noter que certaines modifications sur les conditions de recrutement externes n'auront d'effet que sur l'année 2027 avant la mise en extinction.

Pour ce qui est des promotions

Les années blanches (années où les taux ne permettaient de promouvoir aucun agent) sont supprimées et il y aura un élargissement des critères de promouvabilité pour les changements de niveau. Ces évolutions n'auront un réel intérêt que si les taux de promotion sont aussi revus à la hausse. L'administration porte la demande qu'à partir de 2028, le volume de promotion soit défini par un nombre calculé sur la base de 2027 et non plus sur un taux promus sur promouvables. Par contre, pour les changements de catégorie, il n'y a rien de neuf... Ce sera donc le minimum de la clause de sauvegarde qui sera appliqué pour les agents (par exemple : Si le passage de catégorie était de 1 personne pour 3 recrutements externes, avec une clause de sauvegarde de 1, sans recrutement, il n'y aura plus que 1 passage par an pour le futur).

Les agents sous quasi-statut auront un **droit d'option pour sortir** du quasi-statut et passer sur un contrat de droit commun. La durée du droit d'option n'est pas connue à ce jour. Or, comment choisir de quitter un cadre de gestion sans connaître l'autre ?

D'autant qu'il est presque impossible de prévoir les taux de revalorisation des salaires pour des négociations individuelles dans un contexte politique et donc budgétaire instable.

De plus, il n'y a pas encore de garanties que les agents en CDD sous quasi-statut soient CDIés en quasi-statut, le ministère dit porter cette demande, mais qu'en sera-t-il des décisions des contrôleurs budgétaires ?

L'ensemble des organisations syndicales ont demandé la possibilité de reclassement des agents sur des corps de fonctionnaire. La DRH ministérielle a indiqué être ouverte à la question mais que cela se ferait dans une temporalité plus longue (on comprend que ce sera renvoyé à plusieurs années)

SUR LE VOLET INDEMNITAIRE, CE QUI RESSORT :

- On est **bien loin de l'alignement** sur les corps de fonctionnaires,
- La DRH veut basculer au nom de l'équité les régimes indemnitaires des agents sur une **logique d'individualisation** (et de mise en concurrence) qu'est le RIFSEEP,
- Les catégories les plus basses ont les plus faibles augmentations et les plus hautes ont les plus gros gains,
- Sur les **métiers du numérique** (sujet que nous avons porté depuis des années et que l'administration faisait à nouveau semblant de découvrir) : En première réponse : « il n'y aura rien pour les agents sous quasi-statut mais que ce sera intégré pour les nouveaux agents qui recrutés hors quasi-statut sur le décret de 86 ». L'application des primes numériques pour les agents qui quitteraient le Quasi-statut dans le cadre du droit d'option n'est toujours pas claire.

À générer autant d'inégalité, le ministère ne réussira qu'à faire partir les agents qui subiront autant de discrimination et d'injustice. Pour finir, l'administration apportera des pistes de réponse lors de la prochaine réunion...

► CE QUI CONCERNE SPÉCIFIQUEMENT LE QSE (OFB, PARCS NATIONAUX, EPMP, CONSERVATOIRE DU LITTORAL)

FO est intervenu fortement sur la problématique des agents contractuels sur des fonctions qui correspondent à une catégorie supérieure à celle détenue par ces agents. Il s'agit notamment des médiateurs du Parc national de la Réunion. Cela fait des années que nous interpellons la DRH du ministère sur le sujet et comme à chaque réunion, la DRH « découvre » le problème.

-Les établissements refusent de prendre les TE comme corps de référence mais préfèrent le corps des TSDD. De là à penser qu'ils n'ont qu'une logique budgétaire et non pas de logique d'activité...

-Une prime de risque sera ouverte aux contractuels B et C qui sont inspecteur de l'environnement commissionnés et assermentés et qui effectuent des missions de police de façon régulière (2500 pour les B et 1800 pour les C) : On est bien loin de l'écart de prime qui existe entre contractuels et fonctionnaires sur des fonctions strictement identiques. L'administration n'a pas de problème avec cette inégalité !

► CE QUI CONCERNE SPÉCIFIQUEMENT LE QSAE (AGENCES DE L'EAU)

Certaines modifications peuvent enfin être salutaires comme la fin de l'obligation de mobilité pour passer sur le I bis du QSAE ou encore le bénéfice de l'indemnité de changement de résidence en cas de changement d'AE.

Pour les agents du QSAE, le changement de système de prime pourra dans certains cas conduire à des revalorisations, par contre, au bout de quelques années, ce gain ne compensera plus l'augmentation qu'il y aurait eu en gardant un régime indemnitaire calculé en pourcentage de l'indiciaire. Nous avons demandé une clause de sauvegarde où chaque agent ne pourra pas avoir un montant de prime inférieur à celui qu'il aurait eu avec le maintien du quasi-statut. Évidemment, nous n'avons eu aucune réponse.

► CONCLUSION : LA NÉCESSITÉ DE S'ORGANISER

Les mêmes mécanismes sont à l'œuvre des deux côtés : extinction programmée du cadre de gestion, bascule vers une logique indemnitaire individualisée, promesses renvoyées à plus tard.

Le guichet unique traite ce dossier de façon unifiée, entre OFB, parcs, agences de l'eau et tous les établissements concernés. Face à cela, la dispersion syndicale entre établissements affaiblit le rapport de force. C'est cette organisation collective, au-delà des périmètres d'implantation actuels, qu'il nous faut construire pour peser sur les mois qui viennent.

**PROCHAINE
RÉUNION :
31 AOÛT !**

Vos représentants :

Olivier EYRAULT, Fabrice MORIZUR, Isabelle WITTE - OFB
Caroline ARTHEMISE, Alexandre PEDRE, Fany RIVIERE, Arsène NOEL - Parc National de la Réunion
Frédéric HOTTIN - Agence de l'Eau
Zaïnîl NIZARALY - secrétaire général FEETS-FO

